

Givors, le 29 janvier 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Séance du Conseil Métropolitain du 24 janvier 2013

Le conseil métropolitain réunissant les élus de la communauté urbaine de Lyon et des communautés d'agglomérations de Saint-Etienne Métropole, Porte de l'Isère et du Pays Viennois s'est réuni le 24 janvier à Givors pour tenir son débat d'orientations budgétaires et approuver notamment 4 délibérations :

1) Le projet de création d'une Voie Verte des Confluences :

L'ambition de la voie verte est d'être un itinéraire « guide » du territoire reliant les quatre agglomérations, des Gorges de la Loire à la Bourbre, en passant par le Rhône, la Saône et les vallées de la Gère et de la Véga. Long de 268 km, dont 191 km sur le territoire métropolitain, ce nouvel itinéraire dédié aux modes doux, dont plusieurs tronçons sont déjà en service, répond aux objectifs que s'est fixé le pôle métropolitain en matière de préservation et de mise en valeur des espaces naturels et des cours d'eaux. Cet axe doit servir également à la découverte du patrimoine métropolitain et à sa valorisation. La voie verte permettra ainsi de conforter la réalisation d'itinéraires modes doux nationaux et européens, et d'assurer le maillage avec les territoires locaux. Le pôle aura un rôle d'ensembliser des démarches locales, garant de la cohérence en intervenant sur la signalétique, la communication et l'animation autour de la voie verte, potentiel nouveau site touristique.

2) Le lancement d'une expérimentation avec les grandes enseignes commerciales en faveur du covoiturage :

Les 4 agglomérations qui forment le Pôle sont déjà engagées dans une politique volontariste de développement du covoiturage qui connaît de plus en plus d'adeptes chaque jour.

Il a été proposé d'établir un **partenariat avec les grandes enseignes commerciales** pour qu'une partie des parkings des grandes surfaces commerciales de l'aire métropolitaine puisse être mis à disposition des covoitureurs. Les places, qui seront identifiées par des panneaux spécifiques, seront dédiées aux covoitureurs tout en restant disponibles pour les autres usagers du parking, afin d'inciter et de simplifier l'accès à ce nouveau mode de déplacement. Pour rappel, le covoiturage représente un enjeu majeur pour les conditions de trafic car covoiturer une fois par semaine permet de réduire de 10% le trafic automobile.

3) Le soutien aux événements concourant au développement de la robotique et du design :

Le Pôle Métropolitain, via son action de soutien au développement économique et d'innovation dans l'entreprise et dans les services publics, est particulièrement attentif aux initiatives des différents réseaux d'acteurs qui promeuvent le design et la robotique à l'échelle métropolitaine. Il souhaite ainsi apporter son concours à trois événements forts qui s'inscrivent dans ces approches :

- **Le Salon InnoRobo** : le pôle apporte un soutien financier de 20 000€ au qui se tient à Lyon du 19 au 21 mars 2013. L'idée étant d'une part, d'engager une réflexion sur les actions-leviers permettant un soutien à la robotique à l'échelle métropolitaine, et d'autre part, de s'impliquer sur ce sujet de développement sur lequel aucun territoire ne s'est nationalement positionné.
- La **Biennale Internationale du Design** qui se tient à Saint-Etienne du 14 au 31 mars 2013. Elle est soutenue à hauteur de 20 000€ par le Pôle.
- **Lyon City Design** qui se tient à Lyon du 14 au 20 mars 2013 (soutenu par le pôle à hauteur de 10 000€), et qui s'inscrit notamment dans les résonances à la Biennale Internationale du Design de Saint-Etienne qui sont organisées sur le territoire métropolitain.

Contact presse :

Natacha Hirth - 04 26 99 39 51 - n.hirth@polemetropolitain.fr

4) L'adhésion du Pôle métropolitain aux agences d'urbanisme de Lyon et St Etienne:

L'aire métropolitaine lyonnaise dispose de deux agences d'urbanisme auxquelles le Pôle vient d'adhérer : l'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise et Epures, l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise. Les productions des agences constituent un capital de connaissances à faire fructifier.

Cette adhésion constitue une nouvelle étape dans l'optimisation des moyens d'ingénierie territoriale. Elle vient concrétiser la décision de renforcer le rôle intégrateur du Pôle Métropolitain dans la commande d'études métropolitaine aux deux agences et de porter et piloter une commande métropolitaine aux côtés des autres partenaires intervenant à cette échelle (inter-Scot).

Parmi les enjeux et défis à relever :

- renforcer le travail en synergie des deux agences (rapprochement des équipes, mutualisation des bases de données...);
- mutualiser la commande avec d'autres partenaires intervenant à cette échelle (l'inter-Scot et la RUL dans le domaine de l'aménagement par exemple).

Le Conseil métropolitain a également procédé à l'**installation de la Conférence métropolitaine des Conseils de développement** au sein du Pôle. Ce premier rendez-vous a permis de favoriser les échanges et d'identifier les attentes des acteurs de la société civile engagés dans l'espace métropolitain. Regroupant 42 délégués issus des quatre conseils de développement du territoire, cette conférence a été saisie par le conseil métropolitain pour engager une réflexion sur l'enjeu de la culture au niveau métropolitain et sur le devenir et l'identité de la vallée du Gier. Ces travaux aboutiront à la formulation de propositions qui pourraient être mises en œuvre par le Pôle Métropolitain.

Pour information se tenait également le 24 janvier l'installation du Syndicat Mixte des Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise. A cette occasion, Jean-Jack Queyranne a été élu Président du comité syndical et Gérard Collomb a été élu 1^{er} vice-président. Ont été également nommés vice-présidents : Jacques Fréconon (Saint-Etienne Métropole), Claude Bérenguer (CAPI), Thierry Kovacs (ViennAgglo) et Bernard Rivalta (Sytral). L'une des actions phares proposée par le SMT est la mise en place à l'automne 2013 d'une tarification multimodale zonale sur le territoire métropolitain. L'objectif est de développer un titre de transport, supporté par la carte OÙRA ! , qui permette de circuler sur l'ensemble des réseaux des 4 agglomérations avec une tarification par zones (de type « carte orange » métropolitaine).

Contact presse :

Natacha Hirth - 04 26 99 39 51 - n.hirth@polemetropolitain.fr